

# Facteurs et expériences vécues de l'infanticide au Sénégal : Résultats d'une étude qualitative

L'infanticide, défini comme l'homicide ou la négligence fatale d'un enfant de moins d'un an, reste une réalité tragique au Sénégal. Une étude récente estime que 22 % des femmes emprisonnées dans le pays le sont pour des motifs liés à l'infanticide ou à l'avortement. Des recherches antérieures menées au Sénégal ont montré des liens entre l'infanticide et les restrictions légales de l'avortement et les normes sociales et religieuses autour de la procréation. Cependant, très peu de recherches ont documenté les expériences vécues par les filles et les femmes accusées d'infanticide au Sénégal. Or, une exploration de ces expériences contemporaines d'infanticide s'impose afin de saisir la complexité des facteurs conduisant à cette pratique et son lien avec le cadre normatif régissant la procréation et l'avortement au Sénégal. Aussi, la problématique de l'infanticide a émergé comme l'un des domaines prioritaires de recherche dégagés lors du Dialogue sur l'Avortement Sécurisé en Afrique Francophone tenu au Bénin en 2020. Pour combler ce gap, African Population and Health Research Center (APHRC), Ibis Reproductive Health et Population Council ont conduit une étude ethnographique sur l'infanticide au Sénégal.



## Objectifs de l'étude

Les objectifs de cette recherche étaient de comprendre :

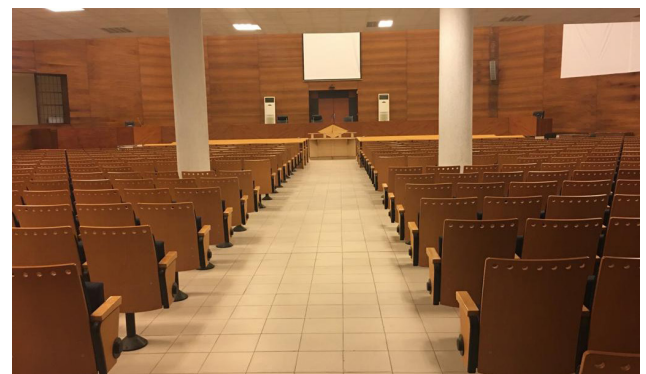
- i) les multiples facteurs qui contribuent à l'infanticide,
- ii) le processus de poursuite pour les délits d'infanticide et d'avortement,
- iii) les conséquences de l'infanticide et des sanctions légales et sociales sur la vie des personnes criminalisées et leurs proches.

## Méthodologie

**Quand ?** Étude réalisée entre Avril 2021 et Janvier 2022.

**Lieu ?** Trois sites de recherche distincts à Dakar : prisons pour femmes, cadres institutionnels (palais de justice, commissariat de police, établissements de santé) et quartiers de Dakar et de ses environs.

**Participants ?** 19 femmes impliquées dans des faits d'avortement, 11 de leurs proches et 26 informateurs clés provenant des systèmes judiciaire et de santé, d'organisations de la société civile et de la communauté.



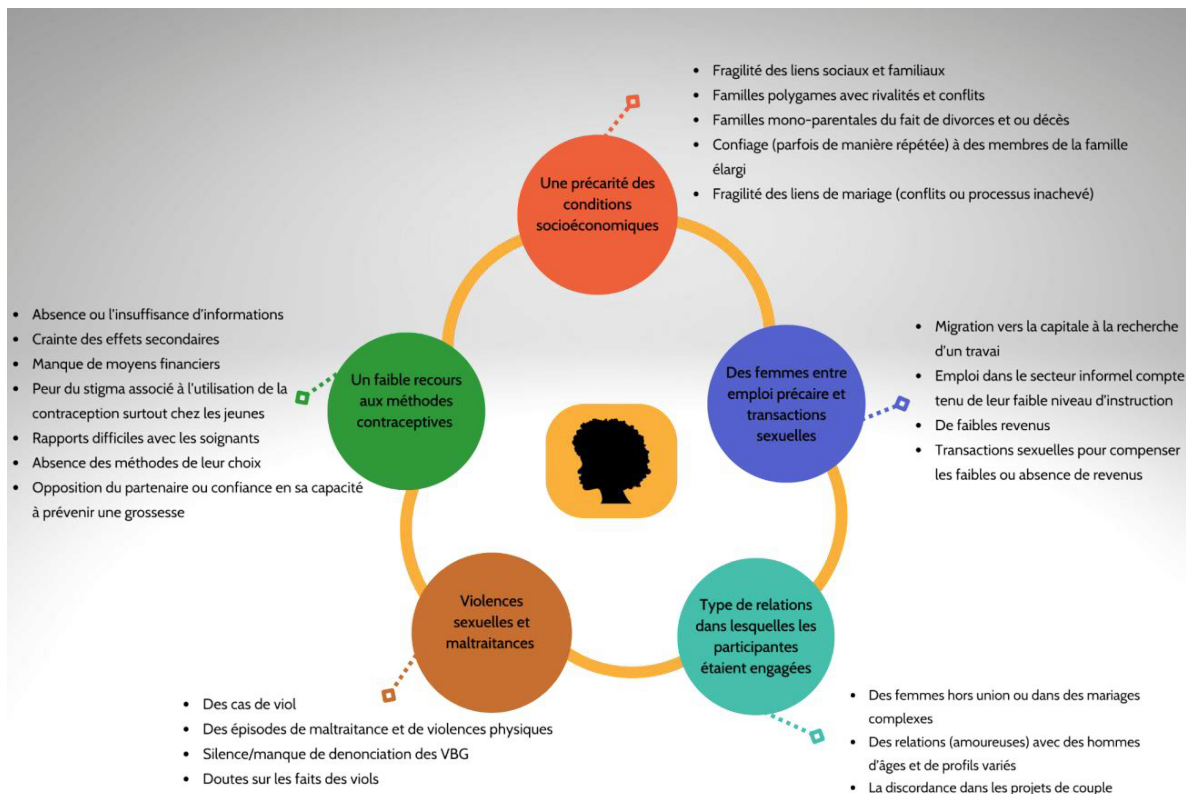
**Comment ?** Les données ont été recueillies à partir d'observations participantes dans les prisons et les quartiers où vivaient les femmes et leurs proches, des entretiens approfondis et une revue documentaire.

## Résultats clés

### Déterminants des grossesses non planifiées

- Une précarité des conditions socio-économiques, notamment une fragilité des liens familiaux ou de mariage.





- Des conditions d'emploi précaires obligeant les jeunes femmes à chercher du travail loin de chez elles (à Dakar) et dans des conditions difficiles. Dans ces contextes, les femmes se retrouvent vulnérables aux agressions sexuelles ou contraintes de s'engager dans des transactions sexuelles - parfois imposées par des proches - pour régler des dettes.
- Faible connaissance ou accès aux méthodes contraceptives.

- Des violences sexuelles omniprésentes et tues, ainsi que des abus physiques et émotionnels.

« Depuis que ma mère a divorcé de mon père, j'ai habité avec ma grand-mère, puis avec sa sœur qui me maltraitait. Même la nuit je partais au puits pour pouvoir avoir de l'eau. J'avais un cousin, un jour j'allais aux toilettes et il me suivait, je l'ai échappée. Quand je l'ai raconté à ma tante elle m'a tapé jusque ce que j'ai failli perdre connaissance tu vois mes cicatrices-là [elle nous montre]? C'est elle qui me l'a fait [pleurs] » (18 ans, célibataire, aide-ménagère).

## Causes et processus de l'infanticide

Plusieurs raisons ont poussé les femmes interviewées à ne pas vouloir de leur grossesse au moment où elles l'ont découvert. Il s'agit notamment de :

- La crainte de la stigmatisation et des sanctions sociales réservées aux grossesses pré-nuptiales ou extraconjugales : « J'avais déjà un enfant hors mariage, je n'avais plus droit à l'erreur, j'ai vécu la souffrance et le regard des voisins qui me pointait du doigt et de mes parents, donc je ne voulais pas aggraver la situation » (24 ans, célibataire)

- Le refus de la grossesse par ou défection du partenaire
- La grossesse était issue d'un viol : « Déjà que j'ai été violée; a 33 ans être violée qui va y croire? Imagine être mariée et divorcée plusieurs fois, tu viens dire aux gens 'j'ai été violée'. Personne ne te regarde; tous penseront que j'ai été faire ma débauchée et venir crier au viol. Cette grossesse dans d'autres circonstances je l'aurai gardé mais pas comme ça » (49 ans, divorcée, vendeuse).

Alors que certaines femmes ont envisagé l'avortement, elles n'ont pas pu accéder aux services d'aide à l'avortement:

- Avec les restrictions légales et la stigmatisation de l'avortement au Sénégal, les participantes ont décrit l'extrême difficulté à trouver des informations sur les prestataires ou les méthodes d'avortement sécurisé.
- Les rares participantes qui se sont confiées aux soignants ou à leur partenaire pour obtenir de l'aide ont reçu des menaces de dénonciation à la police: « Les agents de santé m'ont dit que si je le fais (l'avortement) ils vont me dénoncer » (41 ans, célibataire, commerçante)
- Certaines participantes n'ont pas pu interrompre leur grossesse à cause d'une découverte tardive de la grossesse ou d'un changement tardif dans leur désir d'enfant.

Sans autre alternative sûre ou légale, les filles et les femmes ont été contraintes de poursuivre leur grossesse, en recourant à diverses stratégies pour la dissimuler, tout en faisant face à la douleur, à la peur et à la dépression : « Je ne pouvais en parler à personne, je portais un lourd poids, et mes soucis à moi et ceux de mes parents. Des fois je vais jusqu'à la place de l'indépendance et je reste là-bas à pleurer. » (33 ans, divorcée, vendeuse)

### **Comment l'infanticide est-il survenu ?**

- Les femmes et les jeunes filles ont accouché le plus souvent en secret et seules, apeurées et exposées aux risques de complication (hémorragie, rétention du placenta, etc.).
- Dans certains cas, le nourrisson est décédé à la suite d'un étouffement résultant d'une tentative de calmer ses cris pour éviter la découverte de la grossesse ou de l'enfant.
- D'autres femmes ont évoqué l'accouchement d'un enfant mort-né sans témoin, ou encore un décès suite à un moment d'« absence » qui s'apparente un épisode de dépression post-partum.

### **Expériences et impact de l'emprisonnement**

- Dans presque tous les cas, un proche de la femme ou des soignants l'ont signalée à la police pour suspicion d'infanticide.
- Les participantes ont été arrêtées de manière publique et humiliant.
- La vie en prison a été décrite comme « très difficile » et marquée par la dépression et la rupture des liens familiaux : « Le problème c'est que les gens qui étaient proches de toi t'abandonnent, je peux même dire que tous mes parents m'ont abandonnée, personne n'est venu ne serait-ce qu'une fois m'apporter un plat, ... je survis uniquement grâce à Dieu, des fois c'est très difficile » (32 ans, divorcée)
- Les résultats mettent également en lumière de longues détentions préventives dues au volume élevé de dossiers en attente d'enquête, ainsi que l'absence de délai d'instruction des dossiers.
- Après leur sortie de prison, la honte, l'isolement et la dépression perdurent alors que les femmes et les filles tentent de se réinsérer dans leur communauté.



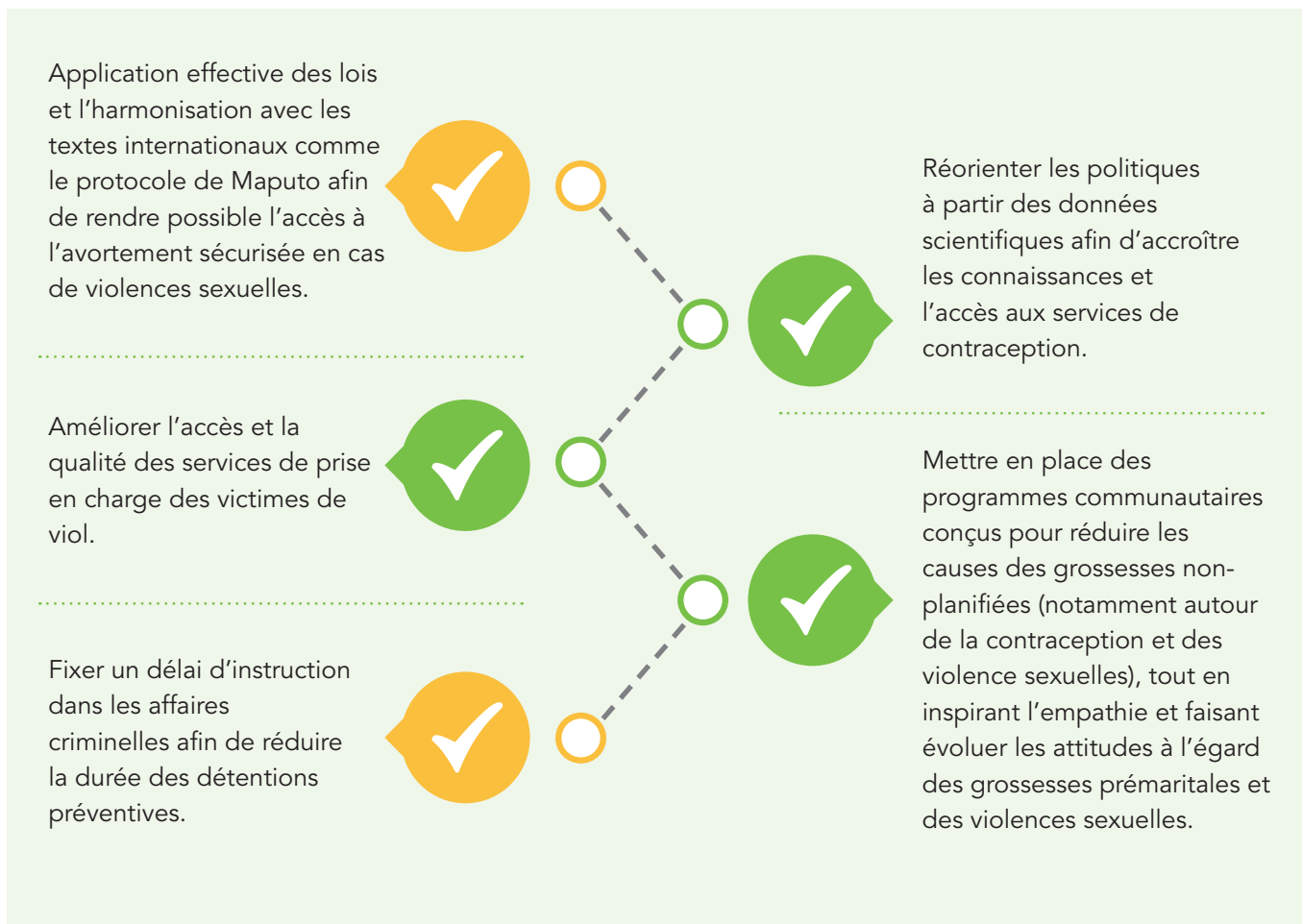
## Conclusion

Les résultats de cette étude ethnographique dressent un tableau complexe des multiples facteurs qui mènent à l'infanticide au Sénégal. Les normes patriarcales qui jettent l'opprobre sur les adolescentes et les femmes ayant des relations sexuelles pré-nuptiales ou extraconjugales tout en limitant l'accès ou l'utilisation de la contraception, les violences sexuelles passées sous silence, la précarité économique et sociale des adolescentes et

jeunes femmes et les lois restrictives sur l'avortement créent les conditions propices aux grossesses non planifiées et à l'infanticide. Privées d'autres options, l'infanticide devient la seule option permettant aux femmes d'échapper à la « disqualification sociale » et de réintégrer leurs réseaux. Toutefois, l'infanticide exacerbe cette disqualification, les faisant passer de « déviantes » à « criminelles », avec toutes les sanctions juridiques et sociales que cela implique.

## Appel à Action

Ces résultats appellent à des interventions au niveau communautaire et politique afin de modifier les attitudes vis-à-vis de l'éducation complète à la sexualité, des grossesses pré/extra-maritales et de la violence sexuelle, et d'améliorer les cadres juridiques et politiques concernant la gestion des violences sexuelles et l'accès à l'avortement sécurisé :



### Source :

African Population and Health Research Center, Ibis Reproductive Health and Population Council, 2023, Ethnographie de l'infanticide au Sénégal : expériences et mécanismes de pénalisation, APHRC : Dakar